

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## CONCOURS RSE GRAND REIMS

Marne Développement

ITRON

Grand Reims



**CULTIVEZ  
VOTRE ATTRACTIVITÉ**

**CONCOURS  
RSE  
GRAND REIMS**

**3 TROPHÉES  
AU TOTAL 60 000 €**

**MARNE  
DÉVELOPPEMENT**

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Itron**

Dossier disponible sur [marne-dev.fr](http://marne-dev.fr)

## OBJECTIFS DU CONCOURS RSE GRAND REIMS

---

- **IDENTIFIER** les initiatives développement durable les plus remarquables
- **VALORISER** les initiatives les plus méritantes
- **PROMOUVOIR** les enjeux et atouts d'une démarche responsable

## CALENDRIER

---

- Ouverture de l'appel à candidature du 01/03/2021 au 16/04/2021
- Clôture de l'appel à candidature le 16/04/2021 à 00h
- Pré-sélection des dossiers du 16/04/2021 au 19/05/2021
- Pitch des candidats et délibération du jury le 20/05/2021
- Remise des Prix le 01/06/2021

## VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT !

---

Vous êtes PME industrielle ou de service à l'industrie implantée sur le territoire de la CU du Grand Reims.

Vous conciliez préservation de l'environnement, progrès social, efficacité économique ou encore gouvernance participative dans le management quotidien de votre entreprise ?

Ce Concours RSE est fait pour vous !

Parmi les actions que vous avez entreprises, le Concours RSE vous invite à présenter une initiative concrète qui soit à la fois innovante et représentative d'une démarche transversale et durable.

$$\text{RSE} = \left( \begin{array}{c} \text{ENVIRONNEMENTAL} \\ + \\ \text{SOCIAL} \\ + \\ \text{ÉCONOMIQUE} \end{array} \right)$$

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Le Concours RSE Grand Reims est ouvert aux PME (de 10 à 250 salariés et en bonne santé financière) ayant une activité industrielle ou de service à l'industrie (sont exclus les services aux entreprises non directement liées à l'activité industrielle, les commerces, les TPE de – 10 salariés, le BTP, services bancaires ou assurances et les artisans) et ayant son siège sur le territoire de la CU du Grand Reims. Le projet présenté de la structure devra être en lien ou se dérouler sur le territoire du Grand Reims.

Par définition, la RSE (Responsabilité Sociale ou Sociétale des Entreprises) regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire à la fois sur les piliers environnement, social et économique.

Les candidats déposent un dossier pour présenter leur projet.

### Voici les critères de sélection :

- Entreprise industrielle ou entreprise de service aux industries de 10 à 250 salariés
- Siège social ou établissement sur le territoire du Grand Reims
- Dimension transversale du développement durable dans le projet (économique, social, environnemental ou gouvernance) ;
- Maturité du projet ;
- Implication des parties prenantes (internes et externes) ;
- Créations d'emplois ou prévision créations d'emplois dans l'entreprise

Pour toutes questions complémentaires merci de contacter [concoursrse@marne-dev.fr](mailto:concoursrse@marne-dev.fr)

# REGLEMENT DU CONCOURS RSE GRAND REIMS

## PRÉAMBULE

Marne Développement, crée l'an passé sous l'impulsion de la Région Grand Est, le Département de la Marne, la CCI et les autres établissements consulaires de la Marne, et les 14 EPCI du territoire ; a pour objectif l'accompagnement des entreprises industrielles et de services aux entreprises sur tout le territoire de la Marne. Notamment par la promotion des dispositifs, le conseil personnalisé, l'organisation des filières ou la mise en avant des initiatives locales et des entreprises méritantes.

Porté par l'agence Marne Développement, ce Concours RSE est réalisé en partenariat avec la CU Grand Reims, le BPI Group représentant la société ITRON et avec les financements du dispositif de Revitalisation d'ITRON.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours RSE Grand Reims est ouvert aux PME (de 10 à 250 salariés et en bonne santé financière) ayant une activité industrielle ou de service à l'industrie (sont exclus les services aux entreprises non directement liées à l'activité industrielle, les commerces, les TPE de – 10 salariés, le BTP, services bancaires ou assurances, les artisans) et ayant son siège sur le territoire de la CU du Grand Reims. Le projet présenté de la structure devra être en lien ou se dérouler sur le territoire du Grand Reims.

Par définition, la RSE (Responsabilité Sociale ou Sociétale des Entreprises) regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire à la fois sur les piliers environnement, social et économique. Les candidats déposent un dossier pour présenter leur projet.

### VOICI LES CRITERES DE SELECTION :

- Entreprise industrielle ou entreprise de service aux industries de 10 à 250 salariés
- Siège social ou établissement sur le territoire du Grand Reims
- Dimension transversale du développement durable dans le projet (économique, social, environnemental ou gouvernance) ;
- Maturité du projet ;
- Implication des parties prenantes (internes et externes) ;
- Créations d'emplois ou prévision créations d'emplois dans l'entreprise.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.marne-dev.fr](http://www.marne-dev.fr)

Tout dossier déposé avant le 01/03/2021 ou après la date de clôture des candidatures, soit le 16/04/2021 à minuit, ou incomplet, sera refusé.

## ENVOI DES DOSSIERS ET CONTACT

Les dossiers sont à valider et transmettre en ligne jusqu'à la date du 16/04/2021 minuit.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Linda PLAISANT - Agence Marne Développement  
Hugo FOSTY – Marne Développement  
[concoursrse@marne-dev.fr](mailto:concoursrse@marne-dev.fr)

## JURY

Les candidatures seront examinées et présélectionnées, puis soumises à un jury indépendant et souverain composé d'acteurs locaux spécialistes des domaines social, économique et environnemental.

La sélection des lauréats s'effectue en 3 étapes :

- 1ère phase : confirmation de l'éligibilité des dossiers par Marne Développement;
- 2ème phase : examen des dossiers de candidature par le jury restreint et sélection des meilleurs dossiers
- 3ème phase : Pitch des meilleurs candidats sélectionnés par le jury qui délibérera pour définir et attribuer les Prix

Si l'un des membres du jury est partie prenante d'un projet présenté, celui-ci s'abstiendra de participer à la délibération du jury.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou compléter le présent règlement.

## PRIX

Les lauréats au Concours RSE seront récompensés et valorisés via les avantages suivants :

- diffusion des supports de communication dans les réseaux partenaires et dans la presse locale ;
- remise des trois Prix devant un public de personnes composé de chefs d'entreprises et d'acteurs économiques locaux :
  - le prix Coup de Cœur du Jury à 30.000€
  - le 1er Prix moins de 50 salariés à 15.000€
  - le 1er Prix plus 50 salariés à 15.000€

# REGLEMENT DU CONCOURS RSE GRAND REIMS

---

## REMISE DE TROPHÉES

Les résultats du concours seront annoncés via tous les moyens de communication à disposition de Marne Développement dès le vendredi 07/05/2021. La remise des Prix s'effectuera le Mardi 1 Juin 2021 (les modalités de remise officielle sera annoncée ultérieurement, et selon les règles sanitaires en vigueur).

## ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Les candidats au Concours RSE s'engagent à :

- Répondre aux sollicitations permettant de valoriser et d'échanger sur leurs initiatives (échange d'expérience, reportage, témoignage),
- participer à la remise des prix du Concours RSE

## TRAITEMENT DES DONNÉES

En validant votre dossier de candidature en ligne vous acceptez de recevoir des informations de la part de Marne Développement. Dans le cas contraire, merci de nous l'indiquer par mail à [contact@marne-dev.fr](mailto:contact@marne-dev.fr)

Vos données seront conservées durant une période de 36 mois conformément à la réglementation RGPD en vigueur, durant l'ensemble de cette période vous disposez d'un droit d'accès, de réification de vos données.

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement complet du concours RSE Grand Reims :**

Signature & Date

# 1. Identification du porteur de la candidature

---

1.1 - Nom de l'entreprise :

1.2 – SIRET :

1.3 - Date de création :

1.4 - Secteur d'activité :

1.5 - Code APE :

1.6 - Description précise des activités et de l'environnement (clients, concurrents, réseau(x) professionnel(s)) de votre entreprise :

1.7 - Appartenance à un groupe ? :  OUI  NON

1.8 - Si oui, lequel ? :

1.9 – Adresse :

1.10 – Téléphone :

1.11 - Site internet :

1.12 - Réseaux sociaux :

1.13 - Chiffre d'affaires 2019 :

1.14 - Chiffre d'affaires 2020 ou prévision 2020 :

1.15 - Effectif 2019, salariés / adhérents / bénévoles (CDI, CDD, intérim, contrat d'apprentissage/professionnalisation) :

## **1bis. Coordonnées du porteur de la démarche**

**Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.**

---

1.16 - Nom & prénom :

1.17 – Fonction :

1.18 - Présentation du porteur de la candidature (missions principales) :

1.19 - Ligne directe :

1.20 – Portable :

1.21 - E-mail :

## 2. Présentation de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

2.1 - Titre de la démarche :

2.2 - Depuis quand l'entreprise est engagée dans une démarche RSE ? :

2.3 - Objectif(s) de la démarche :

2.4 - Synthèse de la démarche :

2.5 – Votre entreprise dispose-t-elle d'un label ou une autre forme de reconnaissance sur sa

démarche RSE ? :  OUI  NON

2.6 - Si oui, laquelle ? :

2.7 - Combien d'emplois seront créés grâce à cette démarche ? :

2.8 Quel pourcentage de la masse salariale cela représente-t-il ? :



### 3. Description de la démarche

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

3.1 - Contexte global, origine de la démarche :

3.2 - Présentation des axes principaux de votre démarche RSE :

3.3 - Acteurs / parties prenantes mobilisées (interne et/ou externe) :

### 3. Description de la démarche

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

3.4 - Moyens techniques et financiers mobilisés :

3.5 - Étapes de la démarche, planning :

3.6 - Difficultés rencontrées, solutions mises en places et leviers de réussite :

## 4. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

4.1 - Quels sont les résultats constatés de la démarche en matière de développement durable ?

- sur le volet social et sociétal (par exemple : bien être des collaborateurs, cohésion d'équipe, motivation, nombre de personnes formées, taux d'absentéisme...)

4.2 - Quels sont les résultats constatés de la démarche en matière de développement durable ?

- sur le volet économique (par exemple : mise en place des achats responsables, économies réalisées, chiffre d'affaires généré, marché développé, emplois créés, création de nouveaux partenariats...)

## 4. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

4.3 - Quels sont les résultats constatés de la démarche en matière de développement durable ?

- sur le volet environnemental (par exemple : réduction des consommations d'eau, d'énergie ou de l'empreinte carbone...)

4.4 - Quels sont les résultats constatés de la démarche en matière de développement durable ?

- au niveau de la gouvernance (par exemple : nouvelles méthodes de management...)

## 4. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

4.5 - En quoi votre démarche est-elle innovante, créative et originale ?

4.6 - Comment/en quoi la démarche est-elle transposable à d'autres entreprises ou d'autres territoires ?

## 4. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

4.7 - Quels changements avez-vous dû effectuer au sein de votre structure pour mettre en place cette démarche (organisation, équipe dédiée...)?

## 5. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

5.1 - Avez-vous communiqué sur cette démarche en interne ?

- Oui, auprès de tous les collaborateurs
- Oui, partiellement auprès de certains collaborateurs
- Non

5.2 - Si oui, par quel(s) moyen(s) ?

5.3 - Si oui, avec quel(s) résultat(s) ?

5.4 - Avez-vous communiqué sur cette démarche en externe ?  OUI  NON

5.5 - Par quel(s) moyen(s) et avec quel(s) résultat(s) avez-vous communiqué sur cette démarche en externe ?

## 6. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

6.1 - Indicateurs de la démarche RSE : quantitatifs

6.2 - Indicateurs de la démarche RSE : qualitatifs

6.3 - Prochaines étapes, marge de progrès dans la démarche RSE



## 6. Résultats / Impacts de la démarche RSE

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

6.4 - Vous pouvez ajouter des observations éventuelles utiles à votre candidature

## 7. Éléments à fournir avec votre dossier de candidature

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes. 15 lignes maximum par réponse.

---

Merci de joindre impérativement à votre dossier les documents suivants sous format numérique :

- photographies représentatives du projet présenté ou de l'activité de la structure
- attestation de régularité fiscale et sociale
- K-bis de moins de 3 mois
- le logo de votre société
- une photo du dirigeant de la structure et/ou de l'équipe de collaborateurs ayant participé à l'initiative présentée.

Merci de joindre **impérativement** à votre dossier les documents suivants sous format numérique (PDF, WeTransfert...) en précisant le nom de l'entreprise candidate ainsi que les coordonnées du porteur de projet à [concoursrse@marne-dev.fr](mailto:concoursrse@marne-dev.fr)

## 8. Éléments à fournir avec votre dossier de candidature

Soyez aussi précis et factuel que possible. Vous pouvez joindre tout éventuel justificatif en annexes.  
15 lignes maximum par réponse.

---

Je soussigné(e) XXXXXXXXXXXX atteste l'exactitude des renseignements communiqués et m'engage à fournir toute information complémentaire sur simple demande. Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours RSE et l'accepter sans restriction. Je m'engage à répondre aux sollicitations permettant de valoriser mon projet et accepte d'être cité et d'apparaître dans les outils de communication créés pour promouvoir les candidats et lauréats au Concours RSE.

Fait à XX le XX/XX/2021

Signature de l'entreprise :

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

